

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1102

présenté par

M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercaemer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

ARTICLE 30

À la première phrase de l'alinéa 81, substituer au nombre :

« 2 »

le nombre :

« 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la même logique que l'amendement précédent, il est proposé d'assouplir le coefficient multiplicateur.